



DELIBERATION N° DEL-2023-63

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE DE GESTION DU GARD Séance du 15 DECEMBRE 2023



OBJET : Approbation du procès-verbal du conseil d'administration du 26 octobre 2023
PJ : 1

ETAIENT PRESENTS :

Fabrice Verdier, Président, Jacky REY, Frédéric GRAS, Jean-Christian REY, Joffrey LEON, Henri CROS, Liliane ALLEMAND, Jean-Michel AZEMA, Jean-Michel PERRET, Patrick HIGON, Thierry JACOT, Didier DART, Stéphane LIBERI

ETAIENT ABSENTS OU EXCUSES :

Aurélie GENOLHER, Rémi NICOLAS, Pierre MAUMEJEAN, Pascale FORTUNAT-DESCHAMPS, Nicolas CARTAILLER, Olivier JOUVE, Serge CATHALA, Jean-Yves CHAPELET, Olivier MARTIN, Christine LADET, Fabienne DHUISME, Florence BOUIS, Jean-Bernard GUILHERMET, Philippe RIBOT, Sylvie ARNAL, Sébastien OMBRAS, Gilles TRAUJLET, Jean-François DURAND-COUTELLE, Jean DENAT, Joseph PEREZ, Georges DAUTUN, Françoise LAUTREC, Annick CHOPARD, Régis BAYLE, Farès ORCET, Marie-Andrée DRACS, Mylène CAYZAC PRAME, Catherine LANÇON, Maryse GIANNACCINI, Stéphane MATEO, Caroline SAUMADE, Marie-Michèle ALVARO

PROCURATIONS :

Aurélie GENOLHER à Fabrice VERDIER
Pascale FORTUNAT-DESCHAMPS à Jacky REY
Maryse GIANNACCINI à Jean-Michel PERRET
Pierre MAUMEJEAN à Joffrey LEON
Jean-Michel AZEMA à Liliane ALLEMAND
Jean-Yves CHAPELET à Jean-Christian REY

Secrétaire de séance : Frédéric GRAS



Entendu le rapporteur, Monsieur Fabrice VERDIER

Vu, le code général de la fonction publique,

Vu, le code général des collectivités territoriales,

Vu, le décret n° 85-643 du 26 juin 1985 relatif aux Centres Départementaux de Gestion,

Les membres du conseil d'administration décident à l'unanimité des membres présents,

Article 1 :

D'adopter le procès-verbal de la séance du 26 octobre 2023.

Article 2 :

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de son entrée en vigueur, d'un recours administratif auprès de Monsieur le Président du centre de gestion du Gard, 183 chemin du Mas Coquillard 30000 Nîmes, ou d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Nîmes, 16 avenue Feuchères, 30000 Nîmes. Le tribunal administratif peut aussi être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr pour le recours contentieux.

Le secrétaire de séance



Frédéric GRAS

Le Président



Fabrice Verdier

Acte rendu exécutoire compte tenu de :

- La transmission au représentant de l'Etat le : 19-12-2023
- La publication par voie électronique le : 20-12-2023

**Procès-verbal
Conseil d'Administration
26 octobre 2023**

Le 26 octobre 2023, à 09 heures 30, le Conseil d'Administration du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Gard s'est réuni sous la présidence Monsieur Fabrice VERDIER, au CDG30.



ETAIENT PRESENTS :

Fabrice Verdier, Président, Jacky REY, Frédéric GRAS, Liliane ALLEMAND, Rémi NICOLAS, Olivier JOUVE, Fabienne DHUISME, Florence BOUIS, Catherine LANÇON, Maryse GIANNACCINI, Stéphane MATEO, Caroline SAUMADE, Marie-Michèle ALVARO

ETAIENT ABSENTS OU EXCUSES :

Jean-Christian REY, Joffrey LEON, Henri CROS, Aurélie GENOLHER, Jean-Michel AZEMA, Pierre MAUMEJEAN, Pascale FORTUNAT-DESCHAMPS, Nicolas CARTAILLER, Serge CATHALA, Jean-Yves CHAPELET, Jean-Michel PERRET, Patrick HIGON, Olivier MARTIN, Christine LADET, Jean-Bernard GUILHERMET, Philippe RIBOT, Sylvie ARNAL, Sébastien OMBRAS, Gilles TRAUULET, Jean-François DURAND-COUTELLE, Jean DENAT, Joseph PEREZ, Georges DAUTUN, Françoise LAUTREC, Annick CHOPARD, Stéphane LIBERI, Didier DART, Régis BAYLE, Farès ORCET, Marie-Andrée DRACS, Thierry JACOT, Mylène CAYZAC PRAME

PROCURATIONS :

Joffrey LEON à Frédéric GRAS
Aurélie GENOLHER à Maryse GIANNACCINI
Pierre MAUMEJEAN à Rémi NICOLAS
Jean-Michel AZEMA à Liliane ALLEMAND
Jean-Yves CHAPELET à Fabrice VERDIER
Patrick HIGON à Caroline SAUMADE
Serge CATHALA à Stéphane MATEO

ASSISTAIENT EGALEMENT A LA REUNION :

Elisabeth MONTEZ, Directrice Générale du Centre de Gestion du Gard
Christine MAZIERE, Trésorière Paierie départementale
Yvelise TERRADE, Directrice générale adjointe du Centre de Gestion du Gard
Audrey ARMAND, Cheffe de pôle Parcours professionnels
Béatrice PASCAL, Cheffe de pôle Santé prévention
Vanessa PASQUET, Cheffe de pôle Protection sociale
Pascal LACOMBE LESEMNE, Chef d'équipe Moyens généraux

Après avoir fait l'appel, le président ouvre la séance, le quorum étant atteint et dûment constaté.

Monsieur Jacky REY est désigné secrétaire de séance.

En préambule, le Président indique que l'AREC accompagne le CDG30 dans la mise en œuvre de sa stratégie Energie Climat.

Le prestataire fait une restitution intermédiaire aux membres du Conseil d'administration.

Pascal LACOMBE LESEMNE, Chef d'équipe Moyens généraux est chargé de piloter ce projet.

Restitution de l'audit énergétique : une simulation thermique dynamique a été réalisée sur le bâtiment du CDG par le prestataire ACEO.

Le changement de la Pompe à chaleur semble nécessaire. C'est le poste le plus important.

L'étude met en avant un besoin de chauffage dans le hall d'accueil.

Il convient de prévoir une programmation de la ventilation ainsi que quelques actions de sobriété et l'approfondissement des bonnes pratiques déjà engagées. Le remplacement des ordinateurs « tour » par des ordinateurs portables est à prévoir.

Travaux à engager en vue d'un objectif d'économie d'énergie à -40 % à horizon 2030.

Le Président indique que si les travaux sont réalisés en interne cela peut coûter moins cher (exemple de la pause des LED où l'économie a été de 50%)

Installation de panneaux photovoltaïques :

Les zones de poses possibles ont été identifiées avec 3 choix possibles. Sur la base de la synchronicité entre la consommation et la production, il peut arriver qu'un pourcentage de la consommation ne puisse être produite (consommation résiduelle qui peut aller jusqu'à 50%).

3 scénarios ont été décrits :

1/ installation sur une zone en production maximale : bénéfices annuels totaux de 77 000 à 82 000 euros pour un taux de retour en vente totale de 11 à 12 ans.

Le Président demande quelle est la durée du contrat ? 20 ans. Il précise que ce qui compte c'est de calculer le delta sur la durée totale du contrat (c'est-à-dire le revenu garanti).

Liliane ALLEMAND demande la durée de vie du matériel : 30 ans mais une baisse de rentabilité est à prévoir et une anticipation de l'usure. L'amortissement comptable se fait sur 20 ans.

Frédéric GRAS demande si le prix de rachat de l'électricité par un fournisseur est garanti. Le calcul sur 20 ans n'est valable que si le tarif de rachat est garanti. Le prestataire répond que à ce jour les coûts de rachats augmentent. Les revenus sont garantis sauf casse du matériel que le Président propose d'intégrer. Sur les 20 ans est ce que l'investissement sera rentable ?

Gain net total sur 20 ans : 640 000 €

2/ scénario intermédiaire : bénéfices annuels totaux de 48 000 à 53 000 euros pour un taux de retour en vente totale de 10 à 11 ans.

Gain net total sur 20 ans : 470 000 €

3/ scénario optimisé autoconsommation : bénéfices annuels totaux de 11 000 à 15 000 euros pour un taux de retour en vente totale de 5 à 7 ans.

Gain net total sur 20 ans : 190 000 €

Les scénarios 1 et 2 paraissent plus adaptés. Quelle est la suite ? appel à projet ? les opérateurs qui posent les panneaux peuvent ils se charger de souscrire le contrat de revente ? Le prestataire indique qu'il y a 2 façons de procéder : devenir propriétaire des panneaux et souscrire des contrats de maintenance ou le prestataire prend en charge la globalité et verse une soulte au CDG qui n'a pas la gestion des panneaux.

Le Président demande quels sont les retours d'expérience ? les collectivités préfèrent avoir recours à un tiers investisseur car elles n'ont pas les moyens de gérer mais elles ne partent pas avec l'idée d'en sortir un gain. Cela dépend de la capacité financière et humaine de départ (pour l'ingénierie et la maintenance.)

Le Président demande quelle ressource humaine est nécessaire une fois que cela fonctionne ? Le prestataire indique que l'effort est important surtout pour la mise en place, le prestataire ne propose pas cette mise en place, mais il existe des bureaux d'étude et des AMO.

Frédéric GRAS indique que c'est un marché en plein essor mais qu'il faudra être prudent sur la capacité du prestataire à tenir sur la durée, et anticiper la complexité à trouver un prestataire qui prenne le relai en cas de défaillance. Le Président souligne l'importance du choix d'un AMO.

Florence BOUIS précise qu'il faut aussi anticiper les coûts de traitement des déchets et les coûts d'assurance qui peuvent varier à la hausse sur la durée du contrat.

Fabienne DHUISME évoque l'expérience du caveau d'Héraclès qui a mis en place des panneaux photovoltaïques.

Le Président propose de choisir un Assistant à Maîtrise d'Ouvrage pour accompagner le CDG dans la conception de ce projet, avec un démarrage espéré fin 2024.

Cette proposition est approuvée par les membres du Conseil d'administration.

Approbation du procès-verbal du conseil d'administration du 14 septembre 2023

Le Président soumet au vote du conseil d'administration le procès-verbal de la séance du 14 septembre 2023.

Celui-ci est voté à l'unanimité.

1 – Finances :

1-1 Rapport débat d'orientation budgétaire :

Présentation par Madame Elisabeth MONTEZ du contexte général, de la situation financière du CDG et du développement de l'activité au service des collectivités, avec un souci de proximité et une participation des agents aux différents projets, une communication plus dynamique, une coordination régionale apaisée. Les budgets annexes sont toujours abondés avec toutefois une augmentation moins importante que l'année dernière.

Il est décrit l'impact de l'augmentation de la valeur du point d'indice passée et à venir et une situation financière relativement stable malgré l'augmentation des tarifs de l'énergie, La mise en place d'une comptabilité analytique réalisée en 2023 permettra d'avoir une véritable visibilité sur le coût réel de nos missions.

Le développement des services facultatifs se poursuivra afin d'être toujours au plus près des besoins des collectivités. Sont envisagés notamment la création d'un service de coaching,

Accusé de réception en préfecture
030-28300024-20231215-DEL-2023-63-DE
Date de télétransmission : 19/12/2023
Date de réception préfecture : 19/12/2023

et d'un accompagnement au management en situation de crise ou de changement ou encore la mise en place d'un club des secrétaires de mairie.

Yvelise TERRADE évoque le partenariat envisagé avec l'URSSAF et la DGFiP qui devrait permettre d'être plus précis sur les données nécessaires à la réalisation des paies à façon. Un service d'assistante sociale pourra être créé sous réserve de la solvabilité du projet.

Le budget formation reste un poste élevé pour le CDG30 notamment avec la formation réglementaire du Médecin du travail, et des infirmiers en santé au travail.

Le CDG30 souhaite recruter un médecin supplémentaire un médecin du travail, et de permettre alors aux collectivités sur liste d'attente de pouvoir conventionner.

Frédéric GRAS évoque l'expérience de l'Agglo d'Alès qui n'arrive pas à recruter non plus. Une étude sera réalisée courant 2024 afin d'envisager le recrutement d'un contrôleur de gestion qui pourrait être mis à disposition des collectivités qui en auraient besoin pour des missions ponctuelles.

Yvelise TERRADE présente le projet d'acquisition de moyens logistiques pour le CDG, notamment pour l'équipe médicale, le remplacement de la domotique, l'engagement sur une voie de durabilité pour les véhicules et le bâtiment.

La recherche d'efficacité énergétique du bâtiment, avec une maîtrise des usages en interne est à poursuivre.

Stéphane MATEO pose la question des recouvrements qui avaient été abordés lors d'un précédent CA ; Elisabeth MONTEZ répond qu'un process a été engagé, et des échanges avec la Paierie départementale pour revoir chaque étape et apporter les correctifs nécessaires (chaîne de départ de la recette). Sur le volet informatique la Paierie passe en revue l'ensemble des relances et vérifie au cas par cas avec les collectivités débitrices.

Le Président demande de façon impérative que d'ici le 1^{er} trimestre 2024 l'ensemble des corrections soient apportées.

Yvelise TERRADE précise qu'un effort sera fait sur les pièces à joindre aux titres. Elisabeth MONTEZ ajoute qu'un travail est également réalisé afin d'avoir la certitude que le CDG perçoive la cotisation obligatoire de tous les établissements et collectivités affiliées

Les membres du conseil d'administration décident à l'unanimité des membres présents,

- D'approuver le rapport d'orientation budgétaire

1-2 Amortissement :

Présentation par Monsieur Frédéric GRAS des règles applicables en matière d'amortissement des investissements, ainsi que la méthode dérogatoire.

Les modifications portent sur la revalorisation des biens de faible valeur et l'introduction des règles de *prorata temporis*.

Concernant le bâtiment, Liliane ALLEMAND s'étonne qu'il n'y ait pas d'amortissement.

Madame Mazière présente le cadre rénové de l'amortissement des investissements pour le projet d'installation des panneaux photovoltaïques au CDG, et propose de rajouter une ligne le précisant.

Les membres du conseil d'administration décident à l'unanimité des membres présents,

- D'approuver les nouvelles durées d'amortissement selon la nature des biens et le seuil unitaire d'amortissement en un an selon les durées et montant proposés en y ajoutant la ligne permettant d'intégrer les travaux bâtimentaires envisagés.

1-3 Règlement budgétaire et financier :

Présentation par Monsieur Frédéric GRAS rappelle les règles prévues par le Code Général des Collectivités Territoriales.

Yvelise TERRADE précise que les modifications précédemment évoquées seront apportées à cette délibération.

Les membres du conseil d'administration décident à l'unanimité des membres présents,

- D'approuver le règlement budgétaire et financier

1- 4 Cotisation obligatoire :

Présentation par Monsieur Frédéric GRAS qui précise que ce taux était fixé à 0.8 % et qu'au regard de la comptabilité analytique il convient de maintenir ce taux.

Les membres du conseil d'administration décident à l'unanimité des membres présents,

- D'approuver le taux de cotisation obligatoire au CDG.

1- 5 Décision modificative n° 1 :

Présentation par Monsieur Frédéric GRAS.

Les membres du conseil d'administration décident à l'unanimité des membres présents,

- D'approuver la Décision modificative n°1

2 – Ressources humaines :

2-1 Rapport égalité homme femme :

Monsieur Jacky REY présente les grandes lignes du rapport égalité homme femme ainsi que les dispositifs mis en place par le Centre de gestion.

Les membres du conseil d'administration décident à l'unanimité des membres présents,

- D'approuver le rapport égalité homme femme

2-2 Œuvres sociales :

Présentation par Monsieur Jacky REY qui évoque le souhait des agents de bénéficier de bons d'achats / chèques cadeaux en lieu et place du colis de Noël.

Les membres du conseil d'administration décident à l'unanimité des membres présents,

- D'approuver le dispositif d'action sociale au profit des agents du centre de gestion et de leurs enfants tel que précisé ci-dessus.

- D'approuver la poursuite de l'adhésion au CNAS pour ses agents.

2-3 Modalités achats fleurs, gerbes, couronnes :

Présentation par Monsieur Jacky REY qui précise les conditions et montant maximum de l'achat ainsi que le choix du fleuriste.

Rémi NICOLAS souligne que cette délibération doit obligatoirement être prise dans toutes les collectivités.

Les membres du conseil d'administration décident à l'unanimité des membres présents,

- D'approuver les modalités d'achats de fleurs, gerbes, couronnes.

3- Concours :

3-1 Coût Lauréat :

Présentation par Monsieur Frédéric GRAS qui rappelle le cadre juridique applicable

Madame Mazière, de la Paierie départementale précise la règle applicable de l'arrondi à l'entier supérieur ou inférieur.

Monsieur Frédéric GRAS propose d'arrondir et à l'entier supérieur ou inférieur et que ces modifications soient apportées sur la délibération.

Les membres du conseil d'administration décident à l'unanimité des membres présents,

- De l'autoriser à adopter les coûts lauréats arrondis à l'entier supérieur ou inférieur.

4- Appui aux collectivités :

Monsieur Fabrice VERDIER évoque les difficultés de quorum au conseil de discipline, ainsi que les contraintes de disponibilité des élus. Des remplacements sont proposés et des dates seront mieux calées avec la magistrate du Tribunal.

4-1- Désignation membre CAP C titulaire suite à la démission de Monsieur Benoît Trichot :

Présentation par Monsieur Fabrice VERDIER

Les membres du conseil d'administration décident à l'unanimité des membres présents,

- D'approuver la candidature de Monsieur Fabrice Verdier, Président de la Communauté de communes Pays d'Uzès.

4-2 Désignation membre CAP C suppléant suite à la démission de Monsieur Sébastien Ombras :

Présentation par Monsieur Fabrice VERDIER

Les membres du conseil d'administration décident à l'unanimité des membres présents,

- D'approuver la candidature de Monsieur Gérard PERONI, conseiller municipal de la commune d'Uchaud.

4-3 Désignation membre CAP C suppléant suite à la démission de Monsieur Farès Orcet :

Présentation par Monsieur Fabrice VERDIER

Les membres du conseil d'administration décident à l'unanimité des membres présents,

➤ D'approuver la candidature de Monsieur Jacky REY, maire d'Aigues Vives.

4-4 Désignation membre CAP C suppléante suite à la démission de Madame Christine Ladet :

Présentation par Monsieur Fabrice VERDIER

Les membres du conseil d'administration décident à l'unanimité des membres présents,

➤ D'approuver la candidature de Madame Magali PRADEILLE, adjointe au maire d'Aigues-Vives.

Informations :

- **Point sur le calendrier et eux de la Protection sociale complémentaire**
- **Point sur le projet de création d'un Etablissement Public National.**

A 12h00, l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Le secrétaire de séance



Jacky REY

Le Président



Fabrice Verdier